

LA PARAPHRASE AU XVII^e SIÈCLE : PALIMPSESTE OU PALINGÉNÉSIE DU SENS « ORIGINEL » ?

1. Le Grand siècle a rendu un hommage particulier à un genre littéraire qui, en retour, lui a rendu un hommage tout aussi appuyé. Il s'agit de la paraphrase, qui présente alors cette particularité de constituer un alliage assez détonnant de formes d'expression et de moyens de compréhension, mêlant littérature et sciences exégétiques. Elle est à la fois un art de lire, qui enfante, et un art de dire, qui enchante. Elle est une méthode d'interprétation et une manière de plaire, une esthétique et une herméneutique. Elle vise à éclaircir, à approfondir, à embellir un texte-source, en ajoutant, en retranchant ou en modifiant ce texte ¹.

La paraphrase entend en restituer ou en déployer le sens, en le dévoilant, en le revivifiant, en l'actualisant, voire en le dépassant. Est-elle un moyen de redonner vie à ce texte, la voie de sa renaissance ou de son perfectionnement ? Elle est alors une sorte de palingénésie. Est-elle au contraire une façon détournée d'écrire autre chose, de développer une autre pensée ? Elle prend alors l'allure d'un palimpseste, comme ce texte des *Psaumes* de Saint Augustin qui, au VII^e siècle, où le parchemin était rare et cher, a recouvert celui du *De Republica* de Cicéron, datant du IV^e siècle.

Au XVII^e siècle, la paraphrase évolue, en vérité, entre ces deux pôles, ni tout à fait palingénésie, ni tout à fait palimpseste. Son étude, principalement centrée sur la paraphrase biblique alors prédominante, mais faisant aussi une place aux paraphrases philosophique et

1. Le mot vient du grec *para* – « à côté de », « le long de », et *phrasis* – « discours », ou « action d'exprimer par la parole ». Le concept de phrase a mis du temps à se former. Selon César Chesneau Dumarsais, une phrase « est une expression, une manière de parler, un arrangement de mots, qui fait un sens fini ou non fini » (*Des tropes ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue*, Flammarion, coll. « Critiques », 1988). Cette définition pour la question de savoir si la paraphrase peut prendre pour cible des textes composés de phrases supposées faire « un sens fini ».

surtout juridique, permet de mesurer l'étendue des conquêtes du sens sur le signe dans ce riche segment de l'histoire, marqué d'un trait de crayon très appuyé par l'Auteur des auteurs, conquêtes amenées par cette littérature exégétique qui a traversé tout l'arc-en-ciel de styles allant du plus atticiste au plus asianiste.

2. La paraphrase, quelle que soit le nom exact qu'on lui donne, a des origines anciennes et une histoire mouvementée. Dans l'Antiquité, on y a recours, comme exercice d'écriture préparatoire pour les futurs rhéteurs. Quintilien, dans son *Institution oratoire*, les encourage à ce type d'exercice². Cicéron, en revanche, dans son *De Oratore*, estime que la paraphrase ne peut que dire avec moins de justesse et d'élégance ce qui est exprimé dans le texte-source, tandis qu'un père de l'Église tel qu'Origène, dans son *Contra Celsum*, y voit la marque de l'ennemi, toujours enclin à faire un commentaire tendancieux du texte-source³. Très tôt, en effet, comme le déplore ce Père de l'Église la paraphrase s'est appliquée, entre autres, à l'exégèse des textes sacrés.

Après s'être pendant un temps assoupie au Moyen Âge sans pour autant disparaître⁴, elle réapparaît au milieu du xvi^e siècle au cours duquel, appliquée surtout à l'exégèse biblique, elle se développe, d'abord dans la langue savante, puis dans les langues vernaculaires. Elle fleurit au xvii^e siècle⁵ où elle devient un véritable genre littéraire, avant de se faire plus rare, bien que sans éclipse totale, tout au long du xviii^e siècle, où les Lumières sont plus occupées à combattre les ombres qu'à s'en nourrir, pour ensuite connaître même un regain d'intérêt au xix^e siècle, durant lequel, outre de nombreuses paraphrases religieuses, on peut trouver aussi, entre autres, une *Paraphrase de la*

2. Paris, Les Belles Lettres, 1975, I, 9, 2-3 ; Paris, 1978, VIII, 6 ; Paris, 1979, X, 5, 4-9.

3. *La Rhétorique de Cicéron, ou les Trois Livres du Dialogue de l'Orateur, en latin et en français*, À Lyon, Chez Horace Molin, 1692, p. 98-99. Origène, *Contre Celse*, réimpression de la 1^{re} éd. éd. du Cerf, 2005.

4. Voir le *Commentaire sur la Paraphrase chrétienne du Manuel d'Épictète* [paraphrase écrite vers l'an 800], introduction, traduction et notes par M. Spanneut, Paris, Éd. Du Cerf, « Sources Chrétiennes », n° 503, 2007 ; ou la *Paraphrase de la Genèse*, cité dans Laffont-Bonpiani, *Le Nouveau dictionnaire des Œuvres de tous les temps et de tous les pays*, IV, Robert Laffont, 1994 ; aussi, *Paraphrase de Théophile, sur les Institutes de l'Empereur Justinien, Traduite de Grec en François, Et à côté le Texte latin du même Empereur*, Par M^e F. C. Avocat au parlement, A Paris, Chez Nicolas Le Gras, 1689, p. 1 (Préface) : la Paraphrase de Théophile aurait paru soit en 533 du temps de Justinien, soit 300 ans plus tard comme l'affirme Cujas. En tout cas, il est certain qu'elle a paru dans une édition de 1534.

5. Les paraphrases semblent rencontrer en France une audience toujours plus grande à partir des années 1640 (F. Dupuigrenet-Desroussilles, « La production de Bibles imprimés en France au xvii^e siècle », *Naissance de la méthode critique. Colloque du centenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem*, Cerf, 1992, p. 121).

déclaration des droits de l'homme et du citoyen pour l'année 1848⁶. Le xx^e siècle, qui ne la met pas totalement à mort, lui donne rarement le sens qu'elle a eu au cours des siècles précédents⁷. Elle devient plutôt synonyme de répétition ou de verbiage.

Derrière le mot, qui semblerait apparaître en français sous la plume de Lefèvre d'Étaples vers 1525⁸, il existe, au cours de la période qui nous intéresse, en en débordant un peu le cadre, une extrême variété de paraphrases, qui portent aussi bien sur des textes profanes, juridiques et philosophiques notamment, que sur des textes sacrés⁹. Ces dernières sont les plus nombreuses. Une myriade de poètes notamment, ne craignant pas – pour reprendre une expression alors assez courante – de mettre « *la faux* [ou le faux, sommes-nous tentés d'ajouter] *en la moisson d'autrui* »¹⁰, s'y sont essayés, en vers¹¹ ou en prose¹², paraphrasant par exemple les *Psaumes de David*, les *Hymnes du Bréviaire*, ou *l'Imitation de Jésus-Christ*. Entre autres para-

6. Paul Chastan, *Paraphrase de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen pour l'année 1848*, Paris, Gaumont Quai Malaquais, septembre 1848.

7. Ch. Fontanges, *Le code de la route du Maroc (zone française). Texte mis à jour et paraphrasé, suivi d'un index alphabétique de toutes les infractions avec leurs références et les décisions de jurisprudence*, Recueil de Législation et de jurisprudence Marocaines, Paris, 1927. Dans cet ouvrage, l'auteur annonce avoir essayé de « condenser » les textes juridiques sur le sujet. Il apparaît, à la lecture de l'ouvrage, qu'il en est le plus souvent ainsi. Mais s'y ajoute, pour la plupart des articles, un commentaire, souvent critique. Voir aussi : E. Carpentier, *Le droit commun et quelques règles exceptionnelles de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, Paraphrase des décrets-lois du 8 août 1935, etc.*, Recueil Sirey, 1949. L'ouvrage est présenté par l'auteur comme un « guide-manuel de l'expropriation » (p. 2).

8. À cet égard, il y a une incertitude. L'affirmation est souvent répétée, sans qu'elle puisse être absolument vérifiée. Catherine Fuchs l'estime simplement « vraisemblable » (*La paraphrase*, PUF, 1992, p. 10). Pour notre part, mentionnons une des premières paraphrases nommées comme telle : *Paraphrase et devote exposition sur les sept tres precieux et notables Pseaulmes du Royal prophete David, non sans ceux ditz penitentiels, car devoiement recites et premedites... Mis en rihtme francoyse par Pierre Gringoyre dict Vaudemont Herault d'armes*, Au Palais de Paris, En la boutique de Charles Langelier, 1541 : il s'agit d'une paraphrase des psaumes de la pénitence, qui aurait paru pour la première fois dans les *Heures de Nostre Dame*, Paris, 1525.

9. Par extension, on peut appeler paraphrase toute œuvre, non pas seulement textuelle mais aussi, par exemple, picturale, consistant à revisiter une autre œuvre, sans tout à fait la copier. Ainsi, de *La dernière Cène*, peinte par Véronèse en 1573, devenue, sous la pression, *Le Repas chez Lévi*.

10. Le mot est d'un juriste, non d'un poète : François Grimaudet, *Paraphrase des droicts des usures et contracts pignoratifs*, À Paris, Chez Nicolas Chesneau, 1577, p. II de l'Épître.

11. *Paraphrase sur le Bref de sa Sainteté envoyé à la Reyne regente mère du Roy. Touchant sa reconciliation avec plusieurs des plus signalez de son Royaume, et le soulagement de son peuple. En vers burlesques*, À Paris, 1649.

12. Certains pratiquent les deux, à l'image de Marcantonio Flaminio. *Paraphrasis in triginta Psalmos versibus conscripta. Ejusdem de rebus divinis carmina*, Lutetiae, apud Carolom Stephanum, 1552 ; *Paraphrasis in duodecimum Aristotelis librum de prima philosophia...*, Venetiis : in officina J. Tacuini, 1536.

phrastes : Erasme ¹³, Marot ¹⁴, Malherbe ¹⁵, Godeau ¹⁶, La Fontaine ¹⁷, Massillon ¹⁸. Certaines paraphrases se font d'une langue à une autre, d'autres dans la même langue. Elles substituent des mots à d'autres, ou en ajoutent, ou en retranchent. Elles modifient l'ordre des mots, des phrases, ou le plan même de l'ouvrage, ou encore créent des subdivisions et des titres qui n'existaient pas dans le texte-source. Des paraphrases portent sur un passage extrait d'une œuvre, d'autres sur l'œuvre dans son entier, d'autres, enfin, sur un ensemble d'œuvres constituant la matière d'un savoir qu'il s'agit d'exposer en une forme abrégée ¹⁹ : la paraphrase ne s'affiche pas toujours comme telle.

3. Au-delà de la diversité de ses modes opératoires, elle a cherché, avec plus ou moins de zèle, à se démarquer de ses cousines que sont le commentaire et la traduction, bien que des auteurs lui attribuent principalement les traits de l'un ou de l'autre, non sans hésitations, voire dans un esprit de confusion ²⁰. C'est tout particulièrement en matière de paraphrase juridique que le doute existe, que la prudence s'impose, certains ouvrages de droit, bien qu'intitulés « paraphrases », se démarquant en réalité fort peu, au xvii^e siècle, du commentaire ²¹.

13. *Les Paraphrases d'Erasme, divisées en 2 tomes, dont le premier contient l'Exposition des quatre Évangélistes et des Actes des Apôtres, nouvellement traduites de latin en françois. – Le Second tome de la Paraphrase de Didier Erasme, ... sur le reste du Nouveau Testament, c'est assavoir sur toutes les Epistres des Apôtres*, Basle, impr. des Frobenn, 1563.

14. *Cinquante Pseaumes de David, traduits en rythme françoise selon la verité hebraïque, par Clément Marot*, A Paris, Chez Nicolas Du Chemin, 1545.

15. *Paraphrase du Psaume CXLV*, 1627, in *Ch. d'Orléans [le temps a laissé son manteau...], Du Bellay [Heureux qui comme Ulysse...], Malherbe [Paraphrase du psaume CXLV]*, Paris, Office français du livre, 1944.

16. Il publie une série de paraphrases des épîtres de Saint Paul et trente éditions de paraphrases poétiques des Psaumes entre 1638 et 1645.

17. Jean de La Fontaine, *Dies irae, Paraphrase en vers français*, Paris, R. Mortier, 1947.

18. Jean-Baptiste Massillon, *Sentimens d'une âme touchée à Dieu, tirés des Pseaumes de David, ou Paraphrase morale de plusieurs Pseaumes en forme de prières*, Paris, 1747.

19. *Paraphrase sur la Pharmacopée, divisée en deux Livres*, par M. Brica Bauderon, dernière édition, à Rouen, Chez Martin de la Motte, 1622. Voir l'intéressant avertissement aux lecteurs, placé au début de cette œuvre.

20. Un auteur évoque « l'utilité de la Traduction du Commentaire de Maître Charles du Moulin sur les Regles de la Chancellerie de Cour de Rome » (*Paraphrase du Commentaire de M^r Charles du Moulin, sur les Regles de la Chancellerie romaine recenes dans le Royaume de France, composée par Maître Pérard-Castel*, À Paris, Chez Charles de Sercy, 1686, Préface, p. I), avant d'ajouter : « Cette maniere de Traduction, qui est une espèce de Commentaire » (p. II). Dans le même ouvrage, on lit : « C'est plutôt un Commentaire qu'une simple Traduction » (« Le libraire au lecteur »).

21. Certains travaux, surtout ceux des juristes, prennent le nom de « paraphrases » alors qu'ils ressemblent davantage, dans leur forme, à des commentaires. Ainsi, d'un ouvrage dont l'auteur précise la démarche qu'il a suivie : « Par ce que toutes questions obscures, intriquées, et involuées, sont plus clairement decouvertes par le discours des raisons, des autoritez, et

Dans sa *Bibliotheca sancta*, écrite au cœur du xvi^e siècle, Sixte de Sienna dessine les contours de la paraphrase. Il consacre un Livre III à l'*Ars interpretandi*²² identifiant les principes de la composition d'un commentaire. Cette méthode d'interprétation se compose de la *défini-tio*, de l'*inventio*, et de la *dispositio*. La paraphrase est l'une des vingt-quatre méthodes qu'embrasse l'*ars dispositiva*. Et il ressort bien des classifications opérées, qu'elle est plus éloignée de la traduction que du commentaire. Elle est décrite, plus précisément, comme cette branche de l'exégèse biblique qui accorde un intérêt particulier à l'élégance du style²³ : « La paraphrase [...] est la méthode qui transforme la manière même de raconter de l'Écriture sainte en une autre manière de raconter qui lui correspond proportionnellement ; de fait, dans cette méthode, [...] il est permis à l'auteur de la paraphrase, pourvu que le même sens soit intégralement préservé, de resserrer les longueurs et les passages trop diffus, d'étendre et d'augmenter librement ceux qui sont denses et concis, de suppléer aux omissions, de compléter les manques, d'éclairer les passages contournés et obscurs par des mots clairs et évidents, et de rehausser les ornements choisis de l'expression, ou encore de lier et de disposer en une série ordonnée les éléments qui semblent très éloignés les uns des autres et sans ordre aucun »²⁴. La paraphrase se veut être une élégante mise en exergue du sens.

Aussi riche qu'elle soit, cette définition ne tranche cependant pas la question de savoir ce qui singularise la paraphrase. Et à lire nombre de paraphrastes aux xvi^e et xvii^e siècles, on n'est guère plus avancé : ils se font tous, comme au cours des siècles précédents ou suivants²⁵, une idée assez différente de ce qu'est la paraphrase, mais se rejoignent en gros pour dire qu'elle est plus libre que la traduction, moins aride que le commentaire, en matière juridique notamment²⁶.

d'exemples, ie poursuivray brièvement, et par ordre avec la grace de Dieu, ces trois causes, qui mettront (comme ie m'ose bien promettre) la chandelle sur le chandelier, pour éclairer à l'entour, et faire reluire vivement la veritez... » (Jean de Coras, *Paraphrase sur l'Édict des mariages clandestinement contractez par les enfants de famille, contre le gré et consentement de leurs pères et mères*, À Lyon, Par Barthelemy Vincent, 1605, f^o5). V. aussi François Grimaudet, *Paraphrase des droicts des usures et contracts pignoratifs*, *op. cit.*, p. II de l'Épître.

22. *Ars interpretandi sacras Scripturas absolutissima (Méthode complète d'interprétation des Ecritures Saintes)*, 1566, Coloniae, Apud Ludivicum Aleatorium et Haredes Iacobi Soteris, 1577, p. 136-141 (« *De paraphrasi, Methodus octava* ») : « *Sensus integritate* ».

23. *Ibidem*, p. 134.

24. Traduction in Ch. Bourgeois, « Paraphrase et translation chez Sixte de Sienna », *Camena*, n^o 3, nov. 2007, p. 3-4.

25. Plutôt commentaire selon Dumarsais (*Des tropes ou des différents sens*, *op. cit.*, p. 167) ; plutôt traduction selon Quintilien (*De l'Institution Oratoire*, Les Belles Lettres, 1975, X, 5, 4-9).

26. L'auteur d'une *Paraphrase des Institutions de l'Empereur Justinien*, cherchant à ôter au droit romain « ses épines », et à « le rendre aussi agreable qu'il est utile », confesse avoir « choisi une occupation très-pénible, où il luy faut traduire et inventer tout ensemble », sa paraphrase ayant ceci de

Il semble bien, toutefois, qu'un premier trait la caractérise. Elle consiste, pour le paraphraste, à s'infiltrer dans le texte-source, dans lequel il introduit comme un complément de sujet, par son style, ses pensées²⁷, ou les deux à la fois. Il n'y a pas un « il » et un « je », mais deux « je », ou deux « il », viscéralement liés par la tradition du texte. S'installe entre eux, un jeu, au point que l'auteur, qui est double, et qui n'est donc personne en particulier²⁸, s'efface derrière l'œuvre, dont l'insolente et fragile beauté tient en partie au fait qu'elle devient alors comme une chose commune, fraternellement mise en partage.

La paraphrase paraît exiger de son auteur qu'il se mette dans la peau de celui du texte-source, qu'il retrace le fil de sa pensée, la déroule en la reformulant, plus que ne le feraient le traducteur ou le commentateur. Il doit faire comme si l'auteur-source avait été jusqu'à un certain point transparent à lui-même en exprimant sa pensée, le but du jeu étant d'accomplir cette pensée qui, en vérité, n'a ni commencement, ni ligne d'arrivée. Car il ne peut y avoir, sous la plume de quelque paraphraste que ce soit, de fac-similé de la pensée de l'auteur paraphrasé, dont l'œuvre n'a pu être à ce point achevée, et lui être si fidèle, qu'elle ne puisse plus être reformulée sans violer un espace devenu sacré.

La paraphrase a encore cette particularité, à la fois d'interdire le déni d'interprétation du texte-source²⁹, et d'exiger cependant qu'il ne reçoive qu'une seule interprétation³⁰, celle jugée la meilleure par le paraphraste, qui peut éventuellement l'accompagner d'annotations pour la justifier. Cette fonction exégétique que remplit la paraphrase, au lieu de l'interminable glose ou de cette foule d'hypothèses embrouillant le message essentiel, introduisant de la confusion dans

« délicat d'avoir la force et la clarté des Commentaires sans en avoir ny la rudesse, ny la longueur » (Paul Pellisson Fontanier, *Paraphrase des Institutions de l'Empereur Iustinian. Contenant une claire explication du Texte Latin, avec beaucoup de réflexions morales et Politiques*, À Paris, Chez Antoine de Sommaville, 1645, p. 7).

27. B. J. Legat, citant un extrait de la *Biographie Universelle*, Michaud, 1826 : « Le texte [des Institutes] s'y trouve [dans la paraphrase] admirablement bien fondu avec les explications lumineuses de l'auteur » (*Les Institutes de Théophile, Paraphrase des Institutes de Justinien, Traduites en Français*, Par B. J. Legat, Paris, Alphonse Leclere, Libraire-Éditeur, 1847, p. II).

28. D. Ménager, « La paraphrase érasmiennne du discours de Paul à l'aéropage (Actes, 17, 16-32) » in *Les paraphrases bibliques aux XVI^e et XVII^e siècles*, Actes du colloque de Bordeaux des 22, 23 et 24 septembre 2004, Droz, 2004, p. 70 : « L'intérêt de la paraphrase, en général, c'est d'inventer un sujet du discours qui n'est personne en particulier ».

29. Le commentaire, au contraire, peut se permettre de ne pas tout interpréter, tandis que la traduction est toujours une interprétation (v. not. A. Lecocque et P. Ricœur, *Penser la Bible*, Seuil, 1998, p. 336).

30. Marcantonio Flaminio, comme tant d'autres paraphrastes, s'astreint à la règle de n'extraire qu'un seul sens du texte sacré (J. Nassichuk, « Du commentaire à la paraphrase poétique chez Marcantonio Flaminio », *Revue LTH*, n° 5, § 6).

les esprits, lui assurera une place toujours plus grande, notamment dans la littérature chrétienne. Elle tranche une question d'interprétation, son auteur étant résolu à ne pas délibérer indéfiniment dans le champ des significations possibles d'une même chose ³¹.

Ces divers caractères attachés à la paraphrase interpellent nécessairement le juriste. Bien que l'analogie ait ses limites et ne soit pertinente qu'eu égard à une certaine conception de la fonction du juge et de la notion même de droit, la méthode employée par le juge ne paraît pas très éloignée de celle du paraphraste. Le juge, surtout lorsqu'il est amené à appliquer une règle de droit positif et donc à l'interpréter, s'efforce de dégager le sens d'un texte juridique dont il ne prétend pas se libérer outre mesure. Il affirme souvent rechercher l'intention de l'auteur de la règle afin de « dire le droit » en l'appliquant à un cas d'espèce ou en appréciant la conformité d'une norme à une autre. Il n'en fait pas un commentaire. Il ne se borne généralement pas à reproduire dans sa décision son contenu mais la reformule, réécrivant l'énoncé, en le contractant ou en l'étendant, retirant parfois les guillemets. Il tranche en faveur d'une interprétation possible de la règle, dont il n'affirme cependant pas être le véritable auteur, bien qu'il estime que c'est cette interprétation qui s'impose ³². Cette manière de procéder peut trouver dans le genre littéraire de la paraphrase un appui certain.

Dernière originalité de la paraphrase, sur laquelle il convient de s'arrêter, et qui jette encore une lumière sur l'office du juge et la notion de droit : la paraphrase est un art. Le paraphraste se veut être, en effet, l'esthète de l'exégèse, la main discrète du dévoilement du sens. Paraphraser, c'est découvrir, éclaircir, délier, déployer, étendre, ordonner, simplifier, raffiner, adoucir, adapter, actualiser, embellir. À partir de cette énumération, peuvent être composés deux bouquets, en insistant sur ce qui paraît essentiel dans la paraphrase, aussi en

31. Peut-être, est-ce là la condition pour que la doctrine se constitue ou renforce son statut de source du droit. Elle est en même temps ce qui risque de l'appauvrir.

32. Voir cette remarque de H. Kelsen, dans sa *Théorie générale des normes*, 1979, PUF, « Léviathan », 1996, p. 561-562, note 170 : « Cette identification de la loi à son interprétation est intenable. Même la Bible ou Hamlet de Shakespeare font l'objet d'interprétation ; mais il ne viendrait à l'esprit de personne d'affirmer que la Bible a été écrite par son interprète, ou que Hamlet n'a pas été écrit par Shakespeare, mais par son interprète ». Néanmoins, la vérité du droit, comme celle de la paraphrase, est peut-être dans cette rencontre d'une œuvre et d'une volonté autre que celle de son auteur : « Selon Picasso, « tout créateur commence par imiter », ce qui revient à dire qu'il se laisse guider par la connaissance qu'il peut avoir du monde extérieur ou des œuvres des créateurs qui l'ont précédé. A fortiori, cette dimension cognitive ne peut pas être absente dans l'acte d'interprétation, dont le but est d'établir le sens d'un texte existant. En refusant d'admettre la double nature de l'acte d'interprétation, à la fois acte de connaissance et acte de volonté, la « théorie réaliste » aboutit manifestement à des simplifications abusives » (F. Hamon, « Quelques réflexions sur la théorie réaliste de l'interprétation », *Mélanges en l'honneur du Professeur Michel Troper*, Economica, 2006, p. 500).

concentrant l'analyse sur la paraphrase biblique qui est tout à la fois la plus développée et la plus discutée au XVII^e siècle, en faisant cependant toute sa place à la paraphrase juridique et même à la paraphrase philosophique. On y a déjà fait allusion : elle est un art de lire, pour découvrir le sens (I) et un art de dire, pour le revivifier (II).

I. Un art de lire

4. La paraphrase se veut être une *manière* d'interpréter, pour saisir *tout* le sens, mais *rien* que le sens.

a. Selon le *Dictionnaire de Richelet*, la paraphrase est une interprétation « *selon le sens et non pas selon les paroles* »³³. Le plus souvent, en effet, le paraphraste s'autorise à chercher, au-delà de la lettre, donc dans l'esprit, le sens riche et profond de l'œuvre dont il s'empare. L'esprit devient l'espace sacré du texte, qui, quant à lui, se trouve désacralisé, en même temps qu'on en accroît les potentialités interprétatives. La « *poterie inachevée* », ce n'est pas l'esprit, c'est la lettre ; la lettre imparfaite, incomplète. « *Car enfin – précise l'auteur d'une paraphrase des Psaumes de David – la lettre est pour l'esprit. Les mots, ont été inventez pour exprimer les pensées, Et dès qu'on a besoin d'un terme pour mieux faire entendre la pensée, pour former ou exprimer les sentimens, il faut s'en servir, et ne pas craindre qu'il soit inutile* »³⁴. Par conséquent, le signe, qu'il s'agisse en l'occurrence du texte de l'Écriture ou de sa paraphrase, est au service du sens. Le sens est riche, ouvert, initial, non figé. Le signe n'est qu'un outil, substituable, susceptible d'être affiné, pour mieux le révéler.

Certaines paraphrases bibliques deviennent ainsi, parce que « *La lettre tue* » et que « *L'esprit vivifie* »³⁵, l'instrument de la découverte du sens spirituel de l'Écriture, tout particulièrement de l'Ancien Testament, ce sens étant celui que la révélation du mystère du Christ lui a donné. Mais d'autres paraphrases, ou bien recherchent surtout le sens historique, ou bien prétendent s'en tenir le plus souvent au sens littéral, faisant dans les deux cas une place réduite au sens spirituel. D'ailleurs, Saint Paul n'est-il pas le premier à reconnaître que le sens spirituel n'existe pas toujours ? Au contraire, selon Origène, il y a

33. P. Richelet, *Dictionnaire françois contenant généralement tous les mots*, À Genève, Chez Vincent Miège, 1693.

34. *Paraphrase courte ou traduction suivie des Psaumes de David, avec des argumens qui en donnent la véritable idée. Et des réflexions touchantes et solides qui approuvent l'usage que l'on en doit faire*, Par la R. P...., À Paris, 1697, p. 26.

35. Épîtres de Saint Paul, 2, Co. 3, 6.

toujours un sens spirituel caché, ce qui ne l'empêche pas de critiquer le procédé de la paraphrase. Quoi qu'il en soit, il apparaît que la traduction connaît une certaine désaffection au XVII^e siècle, contrairement à la paraphrase, notamment pour cette raison que, peut-on lire alors, une « *traduction exacte et serrée* » ne saurait, à la différence de cette dernière, « *donner l'intelligence* » de l'Écriture, « *ni développer le sens et la pensée du Saint Esprit* »³⁶.

Qu'ils recherchent le sens spirituel, littéral ou historique, ou qu'ils jonglent avec les trois à la fois³⁷, les paraphrastes, autour du Grand siècle, semblent convaincus qu'ils ne dénaturent pas le texte-source en le réécrivant, qu'ils ne le sur-interprètent pas à le lisant. L'idée selon laquelle, Dieu étant l'auteur du texte biblique, ce texte contient des potentialités de sens pour ainsi dire infinies, fournit une première justification à leur démarche. La seconde tient au fait que le Christ et les Apôtres citent eux-mêmes souvent l'Ancien Testament selon le sens, et non mot à mot³⁸. Les paraphrastes, du moins la plupart d'entre eux, ne conçoivent donc pas le texte-source comme un prétexte à l'exposition de leurs idées, comme un art d'écrire entre les lignes pour échapper à la censure³⁹. Ils pensent ne jouer qu'un rôle d'extracteur des potentialités de sens contenues dans le texte-source, un rôle d'aiguilleur dans le déploiement du sens authentique. Ils ne croient pas qu'en paraphrasant, ils plieraient, ils courberaient le sens du texte selon leurs propres vues⁴⁰. D'ailleurs, en particulier sur les passages essentiels du texte-source, ils manifestent souvent bien peu d'audace, aussi bien pour la paraphrase biblique⁴¹ que pour la paraphrase philosophique ou juridique⁴², assurément moins pour la para-

36. *Paraphrase courte ou traduction suivie des Psaumes de David, avec des argumens qui en donnent la véritable idée...*, op. cit., p. 25.

37. *Ibidem*, p. 26, 31 et 32.

38. François Laplanche, *La Bible en France entre Mythe et critique (XVI^e-XIX^e siècle)*, Albin Michel, 1994, p. 53.

39. Sur ce sujet, voir L. Strauss, *La persécution et l'art d'écrire*, 1952, Presses Pocket, Agora, 1989.

40. *Essay d'une nouvelle paraphrase sur tous les Psaumes de David...*, Par le P. Lallemand de la Compagnie de Jésus, À Paris, 1696, p. 2.

41. Ainsi, dans la *Paraphrase de l'Épître de S. Paul*, John Locke se contente-t-il de traduire le fameux : « *The Letter kills, but the Spirit gives life* » (*A paraphrase and notes on the Epistles of St. Paul to the Galatians, Corinthians, Romans and Ephesians, to which is Prefixed, An Essay for the Understanding, of St. Paul's Epistles, by consulting St. Paul Himself*, Dublin, 4^e éd. 1738, p. 199).

42. En matière juridique, même si le paraphraste semble se risquer à aller un peu au-delà de l'intention simplement humaine de l'auteur du texte-source, par exemple pour en résoudre les éventuelles contradictions, il s'en écarte finalement assez peu : voir not. Jean de Coras, *Paraphrase sur l'Édit des mariages clandestinement contractez par les enfants de*

phrase juridique que pour la paraphrase littéraire. En droit, semble-t-il, le sens a ses contraintes de signes, et l'expression du sens juridique paraît généralement plus contraignante que celle du sens littéraire.

Conditionnés, selon une intensité variable, par le respect strict du sens du texte original, les paraphrastes sont censés être comme la bouche des pensées de l'auteur de ce texte. La pureté du genre, si elle existait, voudrait que ce soit l'auteur qu'on entende lorsqu'on lit la paraphrase. L'auteur paraphrasé et le paraphraste devraient parler d'une seule et même voix. Cette ambiguïté, cette fiction, laissent toutefois entrevoir la possibilité d'un basculement, le paraphraste risquant de devenir auteur à part entière. La paraphrase suppose, en effet, une implication personnelle forte de son auteur. Elle est un art intime de lire un texte, de le comprendre en l'intériorisant, en essayant de le faire sien, en se mettant pour ainsi dire à la place de l'auteur-source afin d'identifier sa démarche et son intention, de sorte qu'ainsi, dire, c'est lire. Elle revient, en un sens, à déconstruire, puis à reconstruire sa pensée. Elle devient ainsi, en pleine querelle religieuse, le moyen d'établir un rapport direct entre le texte et le lecteur, entre les Écritures et les fidèles. Justifiant sa paraphrase biblique, John Locke écrit : « *S'il faut que je croie par moi-même, il s'ensuit incontestablement qu'il faut aussi que j'entende par moi-même* »⁴³. Cet art de lire n'est évidemment pas sans danger, tout en étant fécond. La critique s'insinue, bien que la révolution soit lente. Les faiblesses du texte peuvent être mises à nu, l'auteur du texte-source peut tomber de son piédestal ; mais, en même temps il résonne plus fort à l'intérieur de son lecteur auteur.

b. Cependant, intérioriser ne suffit pas. Il faut aussi éclairer. À cet égard, paraphrases bibliques, littéraires, philosophiques et juridiques entendent jeter une lumière sur un texte-source souvent jugé par trop obscur, puissant mais lointain, riche mais ancien. L'un des principaux moyens retenus pour y parvenir, est la brièveté. La paraphrase est alors assez souvent définie comme une « *claire et succincte interpretation* »⁴⁴. Mais

famille, contre le gré et consentement de leurs pères et mères, op. cit., f 3 : « Plaise donc à vostre maiesté (Sire) trouver bon, si me conformant à la lettre, sens, et raison de vostre Edict, ie m'enbardi souz la protection et autorité de vostre grandeur, publier ce mien petit œuvre ». Généralement, les paraphrastes du droit ne prennent pas la peine de justifier leurs écarts somme toute légers par rapport à la lettre du texte-source (voir not. Coutumes du Haut et bas pays d'Anvergne, avec la paraphrase de M. Jean de Basmaison Pougnet, ... et les notes de M. Charles du Moulin, 4^e éd., reveu... par M^e Guillaume Co).

43. *Essai sur la nécessité d'expliquer les Épîtres de S. Paul par S. Paul lui-même*, in John Locke, *Que la religion chrétienne est très raisonnable, Telle qu'elle nous est représentée dans l'Écriture Sainte*, Voltaire Foundation, Oxford, 1999, p. 218-219.

44. *Bible. AT. Psaumes, Paraphrase, cest a dire claire et succincte interpretation juxte la sentence non pas juxte la lettre sur tous les psalmes*, Paris, Chez Simon du Bois, 1534. Cet ouvrage n'est

cet « idéal de la clarté »⁴⁵ devait emprunter surtout la voie de l'amplification⁴⁶, déjà identifiée en son temps par Aristote⁴⁷, et qui est le trait marquant de nombre de paraphrases au XVII^e siècle, qu'elles soient bibliques ou non⁴⁸. On peut lire ainsi, que la paraphrase est l'« *explication d'un texte en termes plus clairs et plus amples* »⁴⁹. Il s'agit, en particulier, en ce qui concerne la paraphrase religieuse, d'éclairer les Ténèbres de l'Origine, en insistant notamment sur la nécessité de découvrir le sens historique de l'Ancien Testament. La remémoration des évènements, la connaissance des manières dont on vivait au temps de leur rédaction, forment alors, autour du texte biblique, autant de chandelles susceptibles d'en éclairer le sens.

Il s'agit aussi de présenter autrement le texte, d'y mettre de l'ordre, de rationaliser un propos qui peut sembler de prime abord décousu voire incohérent, mais qui ne saurait tout à fait l'être, eu égard surtout à l'excellence de son auteur. Principalement à propos de textes profanes, ce n'est pas seulement l'architecture globale de l'œuvre qui est visée, c'est aussi le style de son auteur qui prête le flanc à la critique. En ce qui concerne la paraphrase juridique par exemple, l'effort peut consister notamment à remédier à des maladroites de style que l'on estime avoir pu relever dans les œuvres même de juristes faisant autorité⁵⁰. Mais, de façon générale, l'imperfection du signe n'enlève rien à la profondeur du sens. Au contraire, ces deux aspects d'une même œuvre, mis en face l'un de l'autre, constituent un encouragement à paraphraser.

qu'une traduction en français de Johannes Van Campen, *Psalmorum omnium juxta Hebraicam veritatem paraphrastica interpretatio*, Nuremberg, Chez Johann Petreius, 1532.

45. S. Rials, *Silvae Metaphysicae, seu De sylva ordinis et formositate mundi periegeticae incubrationes aliquot*, Institut Michel Villey, Le Temple d'Artémis, 2002, p. 262.

46. C'est ainsi que, dans *L'Ecclesiaste de Salomon, Expliqué en forme de Paraphrase*, Par M. Nicolas Guilbert, À Paris, 1627, une phrase de l'*Ecclesiaste* en latin donne jusqu'à quinze pages de paraphrase en français.

47. *La Rhétorique d'Aristote en François*, traduction nouvelle (trad. F. Cassandre), À Lyon, chez Antoine et Horace Molin, 1691, p. 386 et s. « *Amplification* » est alors traduit par « *ensflure* ».

48. P. Pellisson Fontanier, *Paraphrase des Institutions de l'Empereur Justinian. Contenant une claire explication du Texte Latin, avec beaucoup de réflexions morales et Politiques*, op. cit., p. 4-5.

49. *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes*, La Haye, Furetière, 1690. « *Explication plus estendue et moins attachée à la lettre que la simple traduction* » (*Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy*, À Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1684). On s'étonne, en revanche, de ne trouver aucune définition générale de la paraphrase dans le *Dictionnaire de Moréri*, dans l'édition de 1696, qui n'en donne une que pour la « *paraphrase chaldaïque* », en des termes d'ailleurs très critiques.

50. *Paraphrase du Commentaire de M^r Charles du Moulin, sur les Regles de la Chancellerie romaine reçues dans le Royaume de France, composée par Maistre Pérard-Castel*, op. cit., Préface, p. I : « *Les Sçavans avouèrent toujours que l'Ouvrage, dans son origine, est achevé, et sert en plusieurs endroits de décision dans les contestations qui se forment pour le possessoire des Benefices ; cependant l'on peut dire, que le stile de Maistre Charles du Moulin est souvent embarrassé, ce qui fait qu'il est difficile à entendre* ».

John Locke fournit une justification particulièrement intéressante à la démarche qu'il suit dans ses paraphrases des Epîtres pour en tirer le sens « *le plus raisonnable et le plus naturel* »⁵¹. Il en avance une, qui tient au génie même de Saint Paul : « *Il n'est presque pas possible qu'un génie de cette trempe [on this posture of mind] observe dans le choix de ses pensées cette circonspection, et dans leur arrangement cet ordre et cette méthode, d'où résulte une netteté sensible. C'est à cette impétuosité d'esprit, à cette multitude d'idées, qu'on doit imputer les longues et fréquentes parenthèses que tout lecteur attentif observera facilement dans les Epîtres de S. Paul* »⁵². Locke reproche à Saint Paul de faire des digressions, reprenant ensuite son premier discours sans avertir le lecteur que la digression est finie⁵³. Il regrette la division en chapitres et versets, qui ne permet pas d'« *apercevoir toute la suite d'un discours, ce qui est l'unique moyen d'entrer dans le sens d'un auteur, et de tirer quelque instruction d'une lecture* »⁵⁴. Une justification du même genre se trouve appliquée à la paraphrase juridique, un paraphraste écrivant à propos de Charles Du Moulin : « *La rapidité de son génie l'entraîne quelquefois dans des raisonnemens, qui l'écartent en apparence pour quelque temps du point principal de la Question qui est à décider : en sorte qu'il arrive tres-souvent à ceux qui ne se donnent pas toute l'application, qu'ils confondent la raison de douter avec celle qu'ils croyent servir à la décision* ». Le lecteur sauve l'auteur, le paraphraste parachève l'œuvre du paraphrasé, la lecture s'élève au niveau de l'écriture qu'elle met en valeur, le signe peut enfin tenir ses promesses de sens le génie trouve sa plume.

La paraphrase est un travail d'orfèvre, qui échappe, au moins pour la paraphrase biblique, à l'accusation d'introduire un mélange adultérin dans l'Écriture, dès lors qu'il s'agit seulement de rendre visible un ordre qui a tendance à se dérober à la vue : « *Afin de [...] faciliter – écrit un paraphraste – la suite d'un discours perpétuel, qui fut comme le fil par le moyen duquel un mediocre entendement se pust conduire à travers les obscuritez qui s'y rencontrent, il a fallu que i'ay adionsté beaucoup de propos, qui veritablement sont bien le corps, mais non l'ame du Livre* [ce qui

51. *Essai sur la nécessité d'expliquer les Epîtres de S. Paul par S. Paul lui-même*, in John Locke, *Que la religion chrétienne est très raisonnable, Telle qu'elle nous est représentée dans l'Écriture Sainte*, op. cit., p. 219.

52. *Ibidem*, p. 199.

53. *Idem*, p. 200.

54. *Idem*, p. 202. Voir aussi *Essay d'une nouvelle paraphrase sur tous les Psaumes de David...*, op. cit., p. 2 : « *où l'on feroit un discours suivi de chaque Psaume par la liaison naturelle que l'on feroit apercevoir entre les versets qui le composent* ». Ou encore, *L'Ecclesiaste de Salomon, Expliqué en forme de Paraphrase*, Par M. Nicolas Guillebert, op. cit., p. 17-18 : « *Ceste paraphrase, en laquelle ie me suis plus estudié d'enchaîner d'une liaison continuë les considérations morales que ces Auteurs celebres apportent, que d'y employer mes particulieres meditations* », « *la richesse de la matiere* » l'ayant « *contraint de subdiviser une section, iusques à trois, ou quatre, et quelquefois plus de cinq versets* » (p. 19).

ressemble à une pique lancée à la doctrine irénéenne du « *Corps de la vérité* »]. *Imitant en cecy les Orfèvres* – poursuit-il –, *qui ne pourraient mettre en œuvre les métaux de prix, s'ils ne leur donnoient quelque alliage, et qui pour les fondre aisément les iettent dans le creuset avec le cuivre et le plomb, où tant s'en faut qu'ils en reçoivent aucun déchet, ils s'y purifient davantage* »⁵⁵. Le sens ne brille pleinement que s'il ne manque aucun chaînon dans la chaîne des signes. Du moins, selon de telles vues, est-il censé briller davantage, lorsque ces chaînons sont plus nombreux, lorsqu'ils se font miroirs.

S'engage donc, en vue de la découverte – que l'on croit alors possible – du *sens clair*, un grand chantier exégétique auquel les paraphrastes participent activement, armés de leur raison critique, pour lever l'obscurité du texte-source en déterminant, tout particulièrement en ce qui concerne la paraphrase biblique, le sens authentiquement divin, celui qui fait raisonnablement sens et qui doit s'inscrire dans un discours ordonné. En s'infiltrant dans la paraphrase, la raison entend ainsi affronter les autorités, sous couvert de les honorer, et introduire les germes d'une révolution, en faisant mine de s'inscrire dans la tradition. Elle oppose aux autorités, à la tradition, le jugement de l'homme de science⁵⁶, en se cherchant une méthode toute emprunte de finesse⁵⁷.

Marque de prudence autant que de modestie⁵⁸, la paraphrase entend néanmoins manifester un certain respect vis-à-vis des Anciens. Son auteur ne part pas de zéro. Il ne cherche pas à lire simplement en lui-même ou dans le « *Grand livre du monde* », il ne prétend pas tout devoir à sa raison. Il se conforme, dans une certaine mesure, à une tradition de la pensée et de l'interprétation des textes. Il s'inscrit dans la

55. *L'Ecclesiaste de Salomon, Expliqué en forme de Paraphrase, op. cit.*, p. 20.

56. *Les paraphrases d'Erasmus, divisées en deux tomes, op. cit.* Bien qu'elles aient connu un grand succès en leur temps, elles ont été condamnées par les autorités ecclésiastiques françaises publiant, dans les années 1540 et 1550, des listes d'ouvrages condamnés, cinquante au total, parmi lesquels figuraient un certain nombre de paraphrases, en latin et en français (*Index des livres interdits, I. Index de l'Université de Paris : 1544, 1545, 1547, 1549, 1551, 1556*, par J.-M. De Bujanda (dir.), F.-M. Higman, J.-K. Farge, Centre d'Études de la Renaissance, Ed. De l'Université de Sherbrooke, Librairie Droz, 1985, p. 13-14, 178, 293, 433-434, 632 et 638).

57. F. Laplanche, « La marche de la critique biblique d'Erasmus à Spinoza », in *Naissance de la méthode critique. Colloque du centenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem*, Cerf, 1992, p. 31.

58. Sur ce dernier point, il est à noter qu'il n'est pas rare que la paraphrase soit anonyme : « *On se seroit bien donné de garde du vivant de feu Monsieur Pérard-Castel, de le nommer à l'entrée d'un Livre comme un Auteur, à moins qu'on n'eût voulu se déclarer l'ennemy juré de la modestie et de l'humilité, dont il faisoit une profession ouverte... Maintenant qu'il n'est plus au monde..., on a crû qu'on pouvoit se dispenser de le suivre dans sa modestie, et qu'en le nommant on repareroit l'injustice qu'il s'estoit fait à luy-mesme, en ne voulant pas qu'on sçût de quoy il estoit capable* » (*Paraphrase du Commentaire de M^r Charles du Moulin, sur les Regles de la Chancellerie romaine reçues dans le Royaume de France, composée par Maître Pérard-Castel, « Le libraire au lecteur », op. cit.*).

continuité d'une œuvre qu'il prétend seulement renouveler, plus dans la forme que sur le fond. Le souffle de Modernité qui le porte ne va pas jusqu'à l'inciter à faire *tabula rasa* du passé, ce qui serait pour lui en quelque sorte un non sens. Significatif, à cet égard, est ce mot de Guillaume des Autels, au milieu du xvi^e siècle : « *Pourtant ne me blame je pas tant ces paraphrastes (car ce nom veulent ilz avoir) que ceux qui, sans autre connaissance que de leur sens naturel, escrivent à l'avanture* »⁵⁹. Paraphraser, ce n'est pas révolutionner, mais perfectionner.

Il est vrai, cependant, que la paraphrase, conçue comme la lanterne du sens des textes, affecte jusqu'à un certain point, lorsqu'elle investit le champ du religieux, les mystères de la foi chrétienne, en voulant parfois réduire à néant les zones d'ombre, en n'admettant pas que le sens puisse demeurer la partie obscur et irréductible à toute compréhension proprement et exclusivement rationnelle. Cette clarté est-elle également nécessaire dans le champ des productions littéraires, n'est-elle pas même parfois contraire à leur esprit ? De même, dans le domaine du droit, la recherche de clarté qui anime le paraphraste n'est pas sans danger : ne risque-t-elle pas de figer le sens d'un texte, par des interprétations par trop tranchées, univoques, censées être calquées sur l'intention de son auteur ?

c. Mais au-delà de l'idéal de clarté, il y a souvent dans la paraphrase, au premier chef dans la paraphrase biblique, l'espérance de pouvoir déplier le texte-source, d'en libérer le sens authentique, virtuellement infini, pour en accompagner le déploiement, sans crever l'enveloppe constituée par l'intention de son auteur. Le paraphraste ne peut normalement ajouter que des réflexions ou des circonstances que l'auteur du texte-source aurait pu ajouter lui-même⁶⁰. Il complète, sans contredire ; il étend, sans distendre ; il libère, sans diluer. Pour atteindre la plénitude et la perfection du discours, et embrasser ainsi autant qu'il est possible l'admirable complexité du monde par une esthétique de la représentation, au moyen d'une profusion de signes et grâce à un style richement orné, la technique de l'amplification est encore privilégiée⁶¹.

59. *Replique aux furieuses defenses de Louis Meigret*, À Lyon, Par Jean de Tournes et Guil. Gazeau, 1551.

60. Dumarsais, *Des tropes ou des différents sens*, op. cit., p. 167.

61. Voir not. *Essay d'une nouvelle paraphrase sur tous les Psaumes de David...*, op. cit. Contra : notamment certaines paraphrases de Marcantonio Flaminio, déjà cité, qui, contrairement

L'abondance de signes féconde le sens à partir du sens. La paraphrase puise, non pas seulement dans le texte-source, mais aussi dans son contexte et dans bien d'autres ressources, sa signification, le texte-source n'étant plus, dans certains cas et dans une certaine mesure, qu'un prétexte à produire du sens. La paraphrase juridique n'ignore pas ce procédé de construction d'un ensemble de significations, comme le montre celle des *Institutes de Justinien* réalisée par le célèbre Théophile, contemporain de l'Empereur, éditée aux ^{xvi}^e puis ^{xvii}^e siècles, paraphrase qui développe le sens des *Institutes* à partir notamment de la connaissance des mœurs et usages des Anciens⁶². Mais force est d'admettre qu'elle est moins encouragée à recourir à cette technique de découverte et de déploiement du sens, que la paraphrase biblique, qui peut être d'autant plus généreuse que le texte-source est mystérieux.

C'est ainsi que l'expression hébraïque si dense et si concise, au lieu d'être le signe que le message divin doit rester enveloppé dans un voile d'obscurité, serait en soi une invitation à paraphraser l'Écriture, pour permettre à la lumière divine de percer ce voile et pour en faire jaillir l'abondance de sens. Ainsi, un auteur assure-t-il que sa *Paraphrase des Psaumes de David*, tout en exposant « *toujours clairement le sens littéral, [insinue] les autres sens que celui-ci enveloppe* »⁶³. Selon un autre paraphraste, la « *brieveté concise* » des sentences de l'*Ecclésiaste de Salomon* montre « *la sublimité des sens qu'elles contiennent* »⁶⁴. Un autre encore, à propos du même texte, remarque « *combien est féconde en signification la Parole de Dieu, qui d'un seul mot a pu créer tout le monde* »⁶⁵. Le sens est comme un fleuve qui grandirait au fur et à mesure qu'il s'éloigne de sa source.

Entendue comme un moyen d'extraire toujours plus de sens, la paraphrase n'est pas conçue alors comme instaurant, à proprement parler, un rapport d'équivalence de sens avec le texte-source. Un tel rapport présupposerait un sens originel, à la fois stable et exclusif.

à d'autres paraphrases parfois très étendues du même auteur, sont plus concises que le texte-source.

62. *Les Institutes de Théophile, Paraphrase des Institutes de Justinien, Traduites en Français*, Par B. J. Legat, *op. cit.*, Préface, p. III-IV : « *La Paraphrase de Théophile ne doit pas être classée parmi ces commentaires dans lesquels les auteurs se contentent d'éclaircir un mot par un autre mot, et d'expliquer servilement une pensée en termes différents ; elle développe le sens des Institutes, tant par les règles du droit que par l'histoire, les mœurs et les usages des anciens, assez peu connus aujourd'hui, et surtout par des exemples si faciles à comprendre que les esprits les moins pénétrants en sont frappés* ».

63. *Essay d'une nouvelle paraphrase sur tous les Psaumes de David...*, *op. cit.*, p. 2.

64. *L'Ecclésiaste de Salomon, Expliqué en forme de Paraphrase*, *op. cit.*, p. 17.

65. *Ibidem*, p. 19. Voir aussi, *Paraphrase courte ou traduction suivie des Psaumes de David, avec des argumens qui en donnent la véritable idée...*, *op. cit.*, p. 26-27.

Mais si, pour n'envisager que la paraphrase biblique, le sens divin se déploie, alors ils font croire que cette paraphrase ne cherche, ni à retrouver le sens inscrit dans un passé révolu, ni à le faire renaître au moyen d'une simple reformulation actualisée, mais à le tourner vers l'avenir, dans la perspective de son approfondissement ou de son enrichissement : la croissance du sens semble être un objectif supérieur à celui de la recherche d'une équivalence de sens.

Et cet avenir, il ne s'agit pas seulement de le lire. Il faut aussi savoir le dire.

II. Un art de dire

5. Au sein de la paraphrase, la recherche d'ordre et de clarté, qui a pour but d'ouvrir les potentialités interprétatives plutôt que de refermer le texte sur un supposé *sens clair*, ne traduit pas seulement un goût prononcé pour une manière de lire, mais aussi pour un art de dire.

a. Il s'agit tout d'abord, très prosaïquement, dans la continuité de la révolution initiée par l'invention de l'imprimerie, de rendre le texte-source accessible au plus grand nombre, d'en rendre plus attrayante et d'en faciliter la lecture, en le remaniant pour l'adapter à l'auditoire, conformément aux règles de l'art rhétorique. Il convient de reformuler une même idée, de conceptualiser autrement une même réalité, sans dénaturer le texte. Exercice difficile, encouragé par la croyance que le langage est riche et élastique, capable de repêcher une idée ou un sentiment que le temps a enfoui, de réactualiser ou encore de revivifier une parole qui tendait à s'éteindre, pour offrir en partage, à une communauté humaine unie par la même langue, cette idée, ce sentiment, cette parole.

L'exercice a notamment porté ses fruits pour propager la foi. La paraphrase a pu en effet constituer une des voies de la Christianisation. Tel était déjà le dessein, vers l'an 800, de *La Paraphrase chrétienne du Manuel d'Épictète*⁶⁶. Et telle est l'intention de nombreux paraphrastes depuis la Renaissance⁶⁷, cherchant notamment à interpréter l'Ancien Testament à la lumière du Nouveau. Il s'agit par exemple d'affirmer que « *les vérités de l'Évangile ont plus d'élevation et de force que les*

66. *Commentaire sur la Paraphrase chrétienne du Manuel d'Épictète, introduction, traduction et notes par M. Spanneut, op. cit.* Son auteur reste inconnu.

67. *Essay d'une nouvelle paraphrase sur tous les Psaumes de David...*, *op. cit.*, p. 4 : « Un Directeur des âmes s'y rempliroit de ces traits vifs et touchans dont il a besoin, soit pour porter un pécheur à la pénitence, ou un Juste à la ferveur, soit pour inspirer de la confiance à un pusillanime, ou de la crainte à un présomptueux, soit pour modérer un Chrestien dans la prospérité, ou le soutenir dans l'affliction ».

véritez de la Loy, parce que les motifs de la foy et de l'esprit sont plus puissants que ceux que la lettre ou le texte seul présente »⁶⁸. Il s'agit aussi de maintenir les fidèles dans l'obéissance à Dieu⁶⁹ en renforçant, si cela est possible, l'intelligibilité et la beauté de son message. L'on comprend alors, que Richelieu ait encouragé un auteur à publier une *Paraphrase des Psaumes de David*, que Louis XIII en personne a aussitôt recouvert des ornements de la musique⁷⁰.

Pour que les fidèles se pénètrent de l'esprit de l'Écriture, pour que le public entende les pensées de l'auteur du texte-source, le paraphraste doit pratiquer l'art d'instruire, *docere*, autant que celui de plaire, *placere ou delectare*, ainsi que celui d'émouvoir, *movere*, en simplifiant le propos quand cela est possible, en en développant les charmes sans en détruire l'âme, en touchant les cœurs si cela n'obscurcit pas le message. Il faut croire que la simplicité a sa beauté, que la vérité peut être simple, plaisante et émouvante. Il s'agit de fixer le sens, en agissant sur les sens, d'« *édifier les simples* », « *sans mécontenter les meilleurs esprits* »⁷¹, la paraphrase devant être « *la nourriture spirituelle des grands et des petits* »⁷². Il faut rendre le plus intelligible possible, par le plus grand nombre, le texte paraphrasé⁷³, jusqu'à mettre le lecteur dans la disposition où était son auteur, en en recherchant notamment le sens historique, pour tenir compte aussi de l'affaiblissement possible, avec le temps, de l'intérêt et de la compréhension des textes anciens⁷⁴. Il

68. *Paraphrase courte ou traduction suivie des Psaumes de David, avec des argumens qui en donnent la véritable idée...*, op. cit., p. 32.

69. Il s'agit de contribuer à ce que « *tous les François imbus de ces divins enseignemens de patience, et de fidélité, conspirent unanimement dans les devoirs d'une parfaite Obeysance, aux volontez du Tout-Puissant, et de son Oingt* » (*Le Livre de Job, paraphrasé par Mr Guillebert*, 1641, Préface, p. 2).

70. 71 Il s'agit d'Antoine Godeau, déjà cité. Sur l'utilisation politique de son œuvre : Laffont-Bonpiani, v. *Le Nouveau dictionnaire des Œuvres de tous les temps et de tous les pays*, IV, op. cit., sous les termes « Paraphrase des Psaumes ».

71. *L'Ecclesiaste de Salomon, Expliqué en forme de Paraphrase*, Par M. Nicolas Guillebert, op. cit., p. 13.

72. *Ibidem*, p. 15.

73. Jean de Coras, *Paraphrase sur l'Edict des mariages clandestinement contractez par les enfans de famille, contre le gré et consentement de leurs pères et mères*, op. cit., f°3 : « *Me suis de tout temps persuadé estre expedient, et convenable pour le bien public, faciliter les arts et disciplines : les enseignant au langage que l'interprete cognoistra plus intelligible, commun et familier au lecteur, auditeur, ou disciple* ». Instruire, c'est aussi la mission que se donne notamment le paraphraste d'auteurs d'antidotes, pour informer les Français, dans la langue vulgaire et selon un ordre d'exposition visant à l'intelligibilité du propos, sur les moyens de conserver une bonne santé (*Paraphrase sur la Pharmacopée, divisé en deux Livres*, par M. Brica Bauderon, dernière édition, à Rouen, Chez Martin de la Motte, 1622, v. l'avertissement aux lecteurs).

74. *Paraphrase courte ou traduction suivie des Psaumes de David, avec des argumens qui en donnent la véritable idée...*, op. cit., p. 28 : « *Parce que nous vivons – écrit un paraphraste protestant – dans un siècle éloigné des leurs, que nous sommes par conséquent peu instruits de ce qui a pû être le sujet de ces*

s'agit également de « *faire impression sur les cœurs* », de les « *échauffer* », de fixer « *l'attention* »⁷⁵, de persuader plus que de convaincre. Il y a lieu, surtout, d'ancrer la foi des fidèles, notamment par le procédé de la répétition, ou encore, par exemple, en préservant « *l'énergie, la noblesse, et surtout l'onction du Texte* »⁷⁶. Le genre de la paraphrase doit demeurer littéraire.

Le style le plus sobre peut être requis, afin de parler simplement aux gens simples, de s'adresser à eux sans artifice et de loger dans leurs cœurs notamment les vérités du christianisme. L'auteur d'une *Paraphrase du Livre de Job* écrit : « *J'ay tâché de rendre dociles les plus grossiers, et d'apprivoiser en quelque façon le Vulgaire ignorant et farouche, par cette autre exposition conforme à ma petitesse, et proportionnée à leur imbecilité ; Veu que le sens de telles personnes n'est pas capable d'une instruction enrichie des ornements de l'Eloquence, ny du brillant éclat des pointes, qui les effraye et les éblouyt. Mais il se peut faire qu'elles se laisseront davantage persuader à la douceur d'un stile pur, et sans art, tel que les beautez innocentes, de qui le seul naturel, en sa naïve simplicité, ne produisant pas tant d'admiration que d'amour, frappe le cœur plutôt que les yeux* »⁷⁷. On le voit, il s'agit moins de parler de Dieu, que de le laisser parler en nous. Le commentaire tue, la paraphrase vivifie.

La paraphrase juridique, elle aussi, cherche à rendre plus intelligible au plus grand nombre le texte-source, au point qu'elle est parfois préférée à l'original parce qu'elle semble même plus riche de sens que lui : elle est la lumière tandis qu'il n'est que la matière brute d'une vérité ; elle seule, par sa perfection formelle, est digne d'être enseignée, alors que sa source, par son obscurité, risque de compromettre sa signification profonde ; la forme, non qu'elle prime sur le fond, peut néanmoins seule le révéler. Ainsi, les *Institutes* de Justinien ont-elles pu, certes, être regardées comme l'original ; il n'en demeure pas moins que les *Institutes* paraphrasées par Théophile en devenaient en quelque sorte le modèle, plus que la copie⁷⁸. Des paraphrases juridi-

Cantiques, Et que l'on ignore l'occasion et les autres circonstances qui y donneroient un grand jour, On a mis à la tête des Psaumes des arguments pris de l'histoire de ces temps-là..., ce qui met le fidèle à peu près dans la même disposition où étoit l'Auteur du Cantique, lorsqu'il l'a composé et récité ».

75. *Essay d'une nouvelle paraphrase sur tous les Psaumes de David...*, op. cit., p. 4.

76. *Ibidem*, p. 3. Mais l'auteur d'ajouter, quelques lignes plus loin : « *conserver autant qu'il se peut dans la paraphrase l'onction du Texte* » (c'est nous qui soulignons).

77. *Le Livre de Job, paraphrasé par Mr Guillebert*, op. cit., p. 4-5 (Épître). Il ajoute, dans la Préface, p. 6 : « *Voilà les plus tendres fruits que pourront aisément recueillir de la lecture familiere de cette Histoire Sainte, les simples, et ceux qui ne font que de commencer : à l'imbecilité desquels l'Esprit de Dieu, qui prepare mesme aux petits Corbeaux une nourriture propre, ne dédaigne pas d'accomoder son Escriture* ».

78. *Les Institutes de Théophile, Paraphrase des Institutes de Justinien, Traduites en Français*, Par B. J. Legat, op. cit., p. I : « *L'interprète le plus ancien et le plus savant des Institutes est Theophile,*

ques sont vantées en particulier pour l'ordre qu'elles introduisent dans la matière traitée par l'auteur du texte-source⁷⁹. Il n'empêche qu'elles restent timides dans leurs entreprises de réécriture. La langue du droit a ses codes, la modifier serait les violer. Le juriste craint moins de restructurer, que de reformuler.

La paraphrase juridique peut également être le moyen de condenser tel ou tel champ du droit, en prenant pour appui non pas un, mais plusieurs textes-sources, afin de le mieux faire connaître au plus grand nombre. Ainsi, la paraphrase des *Costumes d'Auvergne*, proposée par Jean de Basmaison Pougnet, ressemble-t-elle à une synthèse, à un abrégé du droit coutumier⁸⁰. L'auteur fait œuvre de clarification, de remise en ordre, de vulgarisation. Sa paraphrase paraît descriptive, neutre, insipide, sans style saillant. Elle établit des liens entre les articles, s'efforçant de faire ressortir la cohérence d'ensemble de règles coutumières disparates, cherchant l'esprit derrière la lettre, le sens véritable des coutumes. Pour l'essentiel⁸¹, elle se veut une marque de respect et de fidélité au droit, non le fruit d'un travail interprétatif ; elle n'ouvre pas les textes, n'en prolonge pas le sens, s'en tient à ce qui se dégagerait clairement des coutumes, se borne au fond à dire ce qui est. L'ambition est de les faire comprendre aux non initiés. Un manuel de droit en somme. Ainsi, de la *Paraphrase des Droicts des*

suiuant l'opinion de Cujas, et de plusieurs autres, qui ont reconnu qu'il n'existait aucun commentaire plus propre à faciliter l'intelligence des Institutes de Justinien, que la Paraphrase de Théophile. En effet, pendant toute la durée de l'empire grec, on n'enseignait pas d'autres Institutes que celles de Théophile, qui furent même encore, longtemps après, préférées au texte ». La paraphrase est antérieure à la période qui nous intéresse, mais ce qui importe ici est le regard porté au cours de cette période sur le genre de la paraphrase.

79. Sur la forme, plus précisément sur l'exigence de mise en ordre : « *Feu Monsieur Pérard-Castel, dont on connoist la capacité et le mérite, pour rendre ce commentaire de du Moulin intelligible, et pour donner toute la force à ses pensées, en rangeant toutes les questions dans leur ordre...* » (Préface, p. I) ; « *Il a adoucy les endroits qui estoient un peu trop rudes, et a expliqué les endroits difficiles d'une manière si intelligible, qu'il n'y reste plus d'obscurité. On a divisé les Questions principales, qui ne sont divisées ou distinguées que par des nombres dans du Moulin, en des chapitres ; et comme la fécondité de l'esprit de du Moulin luy faisoit naître en même temps plusieurs Questions subsidiaires, on a eu le soin de diviser tous les Chapitres en Sections, en sorte que tout d'un coup on découvre les Questions qui sont traitées* » (Pérard-Castel, *Paraphrase du Commentaire de M^e Charles du Moulin, sur les Regles de la Chancellerie romaine receues dans le Royaume de France, composée par Maistre Pérard-Castel, op. cit., Préface, p. II*).

80. *Costumes du Haut et Bas Pays d'Auvergne, Avec la Paraphrase de M. Jean de Basmaison Pougnet... et les notes de Charles du Molin, 4^e éd. Revenü et beaucoup augmentée Par Maître Guillaume Consul, À Clermont, Par Jean Barbier, 1667.*

81. Notre propos doit être nuancé. Selon Maître Guillaume Consul, dans sa préface, « *l'Auteur [Pougnet] ayant dit ses sentiments dans cette paraphrase, n'avoit pas pris le soin de les autoriser, ny de citer les loix et les endroits des Docteurs qui appuyoiient ses opinions* » (*Costumes du Haut et Bas Pays d'Auvergne, Avec la Paraphrase de M. Jean de Basmaison Pougnet... et les notes de Charles du Molin, op. cit.*).

*usures*⁸², ou de la *Paraphrase du Droit de retrait lignager*⁸³, écrites par François Grimaudet, en vue de faire parler le droit, et de le faire entendre par le plus grand nombre.

Cependant, la paraphrase juridique est nécessairement appelée à prendre quelques libertés avec les textes-sources, lorsqu'elle entreprend de réactualiser le droit exposé dans ces textes, en tenant compte des évolutions qu'il a subies⁸⁴. Elle fait alors, en quelque sorte, office de nouvelle édition d'un manuel commencé par un auteur – le paraphrasé – et poursuivi par un autre auteur – le paraphraste, le risque étant que l'esprit de la « première édition » s'efface derrière celui des suivantes.

82. F. Grimaudet, *Paraphrase des droits des usures et contracts pignoratifs*, *op. cit.* Cet ouvrage est l'esquisse d'un tableau des questions portant sur l'usure. On y trouve nombre de références à des auteurs autorisés tels qu'Aristote, Cicéron, Saint Paul ou Bartole, auxquels le paraphraste fait une grande place, qu'il cite beaucoup et derrière lesquels il semble peu exprimer ses opinions. Il prend néanmoins position, bien qu'il s'abrite derrière ces autorités. Il ne paraphrase pas un texte-source en particulier. Son œuvre est autonome. Il propose une synthèse des problèmes qui se posent et des solutions envisageables. Parfois il tranche la question, après avoir exposé, sur un même sujet, les opinions contraires des auteurs. Il s'agit d'une sorte de traité de vulgarisation, visant à rendre les questions juridiques plus accessibles au plus grand nombre, avec toujours un souci d'ordre et de clarté. Il cherche aussi à rassembler, à unifier, à montrer la cohérence d'ensemble des textes (édits, ordonnances) et des coutumes, en n'hésitant pas à écarter les textes qu'il n'estime pas applicables à une question donnée. Il s'agit bien de faire connaître à tous quel est le droit applicable.

83. *Paraphrase du droit de retrait lignager, recueillie des coutumes de France, et glosateurs d'icelles, En laquelle sont adjoustez en marge les lieux et allegations propres*, À Paris, Chez Martin le Jeune, 1577. Dans la préface de cette *Paraphrase*, Grimaudet écrit : « Tous les peuples de France et autres où retrait a lieu, combien qu'ils s'accordent en la substance du retrait : toutesfois ils ont différentes loix és accidens : comme en la forme de le demander, pour suyvre et executer. Aussi y a plusieurs difficultez non resolües, ni assez eclaircies par les coutumes, pour l'intelligence desquelles convient avoir recours au droit Romain. Il y a eu nombre de gens lettrez, qui ont mis grand peine à les recueillir, escrire et declarer, entre autres monsieur Tiraqueau, lequel à bon droit en ceste matiere nous pourrons mettre devant tous autres, comme celuy qui a le plus travaillé, et est le plus subtil et diligent : et pour ce principalement nous l'avons suyvi en la presente Paraphrase. Nous-nous sommes pareillement aidez des gloses et comments de messieurs du Moulin, Chassenen, Boërius, Ferronius, et autres grands personnages, qui doctement ont escrit de ceste matiere : et ay tiré d'eux ce que nous a semblé propre pour breve exposition du droit de retrait lignager, en laquelle nous nous sommes estudiez d'y tenir oeconomie et ordre facile pour aider la memoire. Or entendu le sommaire de la substance du retrait, tel comme cy dessus est escrit, nous avons divisé le traité d'iceluy en neuf parties... ». Cet ouvrage ayant d'abord paru en latin, Grimaudet explique ensuite pourquoi il s'est décidé à le traduire en français : « Il leur [« quelques personnes doctes », dont du Moulin] a pleu : et parce qu'il contient matieres ordinaires en pratique, ils m'ont prié et bien fort importuné le publier en Français : à quoy j'ay voulu obeir, pour aider ceux qui n'ont connoissance de la langue latine... Aussi qu'il est naturel, comme les coutumes sont escrites en vulgaire pour estre connues à ceux pour lesquels elles sont faites : que les difficultez et lieux obscurs qui s'y trouvent, soient entenduz et declarez en mesme langage ».

84. Le paraphraste du Commentaire de Charles Du Moulin a ainsi fait un travail de réactualisation de l'œuvre de ce dernier : « Il a observé ce qui avoit changé par la jurisprudence des Arrests ; il a marqué aussi, avec beaucoup d'exactitude, ce qui se pratique à présent dans le jugement des affaires Beneficiales » (Pérard-Castel, *Paraphrase du Commentaire de M^e Charles du Moulin, sur les Regles de la Chancellerie romaine receues dans le Royaume de France, composée par Maistre Pérard-Castel*, *op. cit.*, Préface, p. II).

Autre danger, plus marqué : parfois, la paraphrase édulcore, aseptise. Elle défigure un passé qu'elle prétend honorer. Elle le revisite en affirmant le restituer. Elle sert le présent sur le plateau du passé. Il n'est pas rare que le paraphraste entende surpasser un monde, celui des Anciens, qu'il voudrait en même temps ne pas voir mourir. Il traduit les hésitations d'un siècle, bientôt plongé dans la querelle des Anciens et des Modernes, avec une tendance à croire que son style est plus sûr et ses mœurs plus raffinées que ceux du passé. Une idée du progrès le guide, le saisit, le perd. La visée est parfois politique⁸⁵. Il croit par exemple à la possibilité, pour qu'une communauté humaine ne soit pas contrainte de durcir ses lois, d'adoucir ses mœurs, tout particulièrement en enveloppant, par son art, les textes des Anciens, et même les Sainte Écritures, surtout l'Ancien Testament, au moyen de tournures élégantes, empreintes de délicatesse, qui, comme le requièrent les « *bonnes-lettres* », ne disent pas les choses frontalement ou crûment. La paraphrase est alors l'occasion de louer non seulement le « *génie* » de la langue française, souple, expressive, potentiellement universelle⁸⁶, mais aussi la grandeur de ses Arts, de ses Lettres, le raffinement de ses mœurs, de ses manières, et finalement la grandeur du roi.

b. Mais la paraphrase est peut-être plus fondamentalement un art de peindre le monde. Revêtant les habits des « *belles-lettres* », elle prend parfois ses distances avec l'atticisme cicéronien et incline à un certain asianisme, jusqu'à repousser les limites de la « *juste mesure* » ornementale chrétienne. Au lieu de dire les choses simplement, elle se plaît alors à les accompagner de toutes les fleurs de l'élégance et de l'éloquence. La différence équivaut à celle existant entre un temple au décor sobre et une église richement ornée. Déjà, Joachim Du Bellay affirmait-il que « *l'office de paraphraste [consiste à] donner à toutes les Sciences, qu'il voudra traiter, l'ornement, et la lumière de sa langue* »⁸⁷ La beauté, la musicalité et la gâité s'invitent dans la danse du déploiement du savoir, par cet art qui facilite l'interpénétration des savoirs.

85. On peut comparer par exemple une traduction de l'*Éthique à Nicomaque* avec une paraphrase de cette œuvre. Dans un même paragraphe de seulement quelques lignes, le mot « *égalité* » apparaît quatre fois dans le texte-source (*Éthique à Nicomaque*, traduit par J. Tricot, Paris, Vrin, 2007, p. 232-233), tandis que dans la paraphrase, on ne trouve que le terme « *équitable* » (Bénévent, *Paraphrase sur les X. Livres de l'Éthique ou Morale d'Aristote à Nicomaque, divisé en deux parties*, Dernière édition, À Rouen, Chez Jean Viret, 1644, p. 250), qui, au surplus, n'apparaît qu'une fois.

86. *Essay d'une nouvelle paraphrase sur tous les Psaumes de David...*, op. cit., p. 2.

87. *La Deffence, et illustration de la Langue Françoisse*, Imprimé à Paris pour Arnoult l'Angelier (Fac-similé), 1549, I, 10.

L'art d'écrire offre même aux mystères de la foi leurs plus beaux atours. Il revient en particulier à la poésie d'investir le champ de l'Écriture en la paraphrasant par exemple en vers, de façon généralement extensive⁸⁸, pour lui donner les ornements censés en dévoiler l'intelligence et en même temps l'entourer du mystère constitutif de son sens autant que de sa beauté. Dès lors, un art d'exprimer la vérité se fait jour, un art qui paraît distinct, pour une part, de celui consistant à produire des effets de vérité, un art qui pourrait, en lui-même, être l'expression de la vérité, un art dont l'exécution est signe de la vérité de l'expression.

La paraphrase, en tant qu'art de la vérité, ou plutôt vérité de l'art, semble ainsi ériger – car ce que la paraphrase ne dit pas toujours d'elle-même, il faut parfois le lui souffler – un autel au dieu de la profusion des formes, un autel au dieu des manières presque infinies de dire une supposée même chose – comme y invitent d'ailleurs les jeux d'identité et de différence déjà présents dans la prose biblique pratiquant l'art de la répétition⁸⁹. La technique de l'amplification, en particulier, est comme le miroir de la Nature dans son étourdissante variété. Elle est comme le soleil qui multiplie les formes ne serait-ce qu'en y ajoutant les ombres. Les formes s'ajoutent, elles ne se soustraient pas. Elles ne sont pas interchangeable, ni contradictoires. On peut dire différemment une même chose, pareillement une chose différente. L'Art divin ne s'épuise pas dans le principe de non-contradiction. Les formes sont autant de dons de la nature entendue comme art, cet art qui ne fait pas de pause, mais qui prend toutes les poses. Les métamorphoses du monde n'en piétinent aucune des composantes. Dans ce monde, la paraphrase construit une esthétique du sens. Elle est l'art de *dire l'être de multiples façons*, aurait pu dire Aristote à son endroit⁹⁰. Elle appréhende la vérité comme *une* dans sa substance, mais *multiple* dans ses expressions. Les innombrables paraphrases sont comme la somme des points de vue esthétiques particuliers relativement à une même réalité, la somme des perspectives entendues comme manières de dire et façons d'interpréter le monde. Accueillant généreusement une diversité de styles, en les mêlant par-

88. V. not. *Paraphrase de la Prose du Saint Esprit*, 1681 ; ou encore, *L'éloge de Jesus en vers ou paraphrase sur les litanies de son Saint Nom*, A Dijon, 1667 ; *Paraphrase sur la Psaume, Dixit Dominus Domino meo, etc.*, Dédié à Monseigneur le Cardinal de Richelieu, À Paris, 1628.

89. R. Alter et F. Kermodé, *Encyclopédie littéraire de la Bible*, 1987, trad. P.-E. Dauzat, Bayard, 2003, p. 78-79 et 109.

90. « *To on legetai pollakôs* » : « *l'être se dit de multiples façons* » (v. F. Ost, « Les détours de Babel », in *Interpréter et traduire*, Actes du colloque international des 25 et 26 novembre 2005, Faculté de droit de Toulon, ss. dir. de J.-J. Sueur, Bruylant, Bruxelles, 2007, p. 25).

fois dans le même ouvrage alternant abondance et concision, en offrant par ailleurs une extrême variété de tons dans le discours paraphrastique, allant de la pointe d'humour au propos le plus grave, la paraphrase est un éloge du pluralisme.

c. Ce faisant, elle développe aussi, chez leurs imaginatifs auteurs, un goût pour la liberté, celle d'écrire⁹¹, de penser⁹², dont elle exalte le sentiment⁹³, dans le respect de certaines contraintes. Il faut chercher sa voie entre le reproductible et l'irréductible. Le défi que les impressions de Gutenberg ont lancé aux paraphrases d'Erasme ressemble à celui que la photographie a lancé à la peinture : trouver un espace pour se mouvoir, entre deux vues de l'esprit que sont la pâle copie et la violente rupture. Ni imitation, ni création pure ; ni mimétisme complet, ni originalité absolue. Le monde des Anciens n'est pas tout à fait révolu ; celui des Modernes n'a pas encore accompli sa révolution. La liberté qui s'exprime manifeste un respect certain à l'égard des autorités établies, mais son audace, sinon croît, du moins encourage les esprits à cultiver ce sentiment de liberté qui conduira les Lumières à rompre avec un passé qu'elles réinterprètent.

S'introduit alors, il est vrai, le risque, ou la chance, que le texte paraphrasé se recouvre, ou semble se recouvrir, des pensées du paraphraste, par exemple en cherchant à n'extraire des saintes Écritures que ce qui est susceptible d'assurer la paix des chrétiens⁹⁴, ou bien, pour passer du pacifisme à une forme de paganisme, en introduisant Apollon dans la Genèse, comme le fait La Fontaine⁹⁵, ou encore, notamment, en s'efforçant de simplifier, de nuancer ou de réactualiser une pensée que l'on n'admet plus, au fond, qu'à certaines conditions. La paraphrase devient le moyen de formuler et de faire circuler des idées qu'y introduisent des individus entendant par ce moyen affirmer, encore très prudemment au xvii^e siècle, leurs points de vue,

91. La force expressive et créative du langage y encourage.

92. *Les paraphrases bibliques aux XVI^e et XVII^e siècles*, Actes du colloque de Bordeaux des 22, 23 et 24 septembre 2004, Genève, Droz, 2004 : présentation par V. Ferrer et A. Mantero, p. 7 : « La paraphrase n'est pas un acte de subordination idéologique ou littéraire, mais bien plutôt l'apprentissage d'une forme de liberté – liberté de pensée, liberté d'écriture, séparées ou conjuguées selon les cas ».

93. Ces libertés pourraient s'entendre plus comme un jeu, comme un art, une impression en une idée, que comme une réalité *stricto sensu*.

94. L'un des plus grands représentants de ce credo minimum est Hugo Grotius (François Laplanche, *La Bible en France entre Mythe et critique (XVI^e-XIX^e siècle)*, op. cit., p. 54-55).

95. J.-P. Collinet, « La Fontaine et la Genèse », in *La Genèse dans la littérature. Exégèse et réécritures*, ss. dir. de M. Bercot et C. Mayaux, Éd. Universitaires de Dijon, coll. « Écritures », Dijon, 2005, p. 123-131.

ou leurs sentiments, sur une multitude de sujets. Le paraphraste est de moins en moins dans l'ombre du paraphrasé. Des individualités s'extraient des Autorités.

6. Pour faire défiler le cours de sa vie, il convient de dire un mot de la mise à mort de la paraphrase, un mot de ses ennemis, qui ont fermé le chemin qu'elle a emprunté au cours du Grand siècle.

a. Le xvii^e siècle est pour ainsi dire conscient du fait que la paraphrase peut aller de la modification insidieuse de la signification supposée originelle du texte-source, jusqu'à la déformation évidente de son contenu. Prenant ses libertés avec le texte original, elle risque d'y introduire confusion et tromperie, comme le faux-monnayage ou les mutations monétaires. Elle devient adultérine, en somme. Belle à l'extérieur, elle serait laide à l'intérieur, car infidèle au texte-source auquel elle ajouterait des pensées, qui en parasiteraient le sens au lieu de le préciser. Ainsi, le verbe « *Paraphraser* », revêt-il généralement une connotation péjorative : le paraphraste ne rapporterait pas le discours tel qu'il est ⁹⁶. Une tendance à la sacralisation du texte se dessine, au nom d'un idéal de pureté du sens qui lui serait attaché.

La paraphrase paraît sacrilège surtout lorsqu'elle s'empare des textes sacrés pour en faire la proie de ses interprétations. Elle ne jouirait pas des mêmes grâces que l'Écriture, dans laquelle l'ordre des mots, même obscurs, ne saurait être modifié sans bouleverser les authentiques jeux de significations qu'elle contient ⁹⁷. Lefèvre d'Étaples estime que la paraphrase trahit la parole de dieu, avec laquelle celle de l'homme ne saurait rivaliser. Irénée de Lyon, qui aimait à désigner l'Écriture par l'image du « *corps de la vérité* », définissait les hérétiques, dans son livre *Contre les hérésies* abondamment publié aux xvi^e et xvii^e siècles, de la façon suivante : ils « *bouleversent l'ordonnement et l'enchaînement des Écritures et, autant qu'il dépend d'eux, ils disloquent les membres de la vérité* » ⁹⁸. Le choix des mots comme l'agencement des phrases sont divins. Tout écart avec le texte originel est destructeur d'un certain ordre. Ainsi, la paraphrase, par nature infidèle au Texte, paraît-elle condamnée à mentir aux fidèles.

96. *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, À Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1684. Voir aussi le *Dictionnaire universel de Furetière*, 1690.

97. Déjà, Saint Jérôme estimait-il le traducteur plus ou moins contraint par le mot à mot, en ce qui concerne l'Écriture, où l'ordre des mots est un mystère digne de respect (voir sa lettre 57, cité par B. de Margerie, *Introduction à l'histoire de l'exégèse. I. Les premiers grands exégètes latins*, Cerf, 1980, p. 161). *A fortiori*, il ne saurait être question de la paraphraser.

98. *Contre les hérésies*, I, 3, 6. Toutefois, il reconnaissait ailleurs le respect dû au sens plus qu'au signe.

Elle va jusqu'à faire l'objet d'une instrumentalisation politique. Ainsi de textes sacrés, soumis à une interprétation extensive et comme prétexte à digression, leurs paraphrastes ayant seulement à dessein de fonder le pouvoir temporel sur les vérités de la religion chrétienne, de solliciter l'aide de Dieu pour la paix du royaume et de glorifier le roi de France tout en l'exhortant à se soumettre, comme ses sujets, aux règles et maximes de cette religion⁹⁹.

b. Mais la paraphrase trouve peut-être son pire ennemi dans un art d'écrire, celui de déguiser, qui a tendance à couper le lien unissant, dans la paraphrase, exégèse et littérature. Au nom des « *belles-lettres* », il faut désormais tuer, et la lettre, et l'esprit. On accuse le texte d'être une œuvre achevée, pour mieux la condamner, pour en tarir même la source. *Le masque des Orateurs*, écrit par Jean Richesource en l'honneur de ce qu'il appelle le « *plagianisme* »¹⁰⁰ et non « *plagiat* »¹⁰¹, signe ainsi l'arrêt de mort de la paraphrase, dont le goût pour les « *belles infidèles* » au milieu du Grand siècle avait déjà altéré certaines facultés. Désormais, le jeu – mortel – consiste, pour l'orateur, pour son plaisir ou son utilité, à rendre le texte-source presque méconnaissable, de sorte que son auteur, lui aussi, ne soit plus reconnaissable¹⁰². Le plagianiste est un auteur à part entière, dont tout l'art consiste, en utilisant les mêmes procédés que la paraphrase – l'amplification notamment –, à dissimuler la source, au lieu de la faire jaillir. Les individualités semblent avoir définitivement exclu les Autorités.

Si la paraphrase, au xvii^e siècle, devait surtout voir, dans le sens, le couronnement du signe, elle a vu aussi, dans le signe, l'éclat le plus brillant du sens. De même, si elle est une manière de comprendre et de faire comprendre, une méthode d'interprétation et un procédé de création, bref, un art d'exprimer la vérité et ses jeux de miroirs, elle se révèle être également, en elle-même, une manifestation de la vérité de l'art,

99. Jean-Baptiste Noulleau, *Paraphrase sur l'Exaudiat*, A Rennes, Chez Jean Durand, 1646, in *La royauté sacrée en son arcane*, Éditions Arma Artis, 1988.

100. *Le Masque des Orateurs, c'est-à-dire la Manière de déguiser facilement toute sorte de Discours*, À Paris, 1667, p. 6.

101. Le « plagiaire » désigne celui qui se veut auteur à la place de l'auteur véritable (v. par ex. Jean de Coras, *Paraphrase sur l'Édict des mariages clandestinement contractez par les enfants de famille, contre le gré et consentement de leurs pères et mères*, op. cit., f°2). Pour l'anecdote, voyez « Arrêt de la Cour d'Apollon », Extrait des *Registres du Parnasse*, du 7 avril 1759, p. 4 et 11, dans lequel l'auteur d'un plagiat est condamné par cette « Cour d'Apollon » pour avoir « *entrepris de s'approprier, dans une matière de vers par lui dictée le 3 mars de la présente année, dans la classe de 3^e dudit Collège, des pensées et maximes précédemment énoncées en d'autres ouvrages écrits en vers ou en prose, dans toutes langue et idiome quelconque, par des Auteurs de tout âge, condition et sexe : comme aussi d'avoir persuadé au Public qu'il en étoit l'Auteur...* ».

102. *Le Masque des Orateurs, c'est-à-dire la Manière de déguiser facilement toute sorte de Discours*, op. cit., p. 8.

une ode à la profusion des formes, le miroir des interpénétrations infinies de toutes choses, le sceau de la vie.

Alexandre DESRAMEAUX
Maître de conférences en droit public à l'Université
de Franche-Comté